



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des services du cabinet**

Arrêté n° 36-2021-05-03-0002 du 3 MAI 2021

portant ouverture d'une consultation du public concernant le Plan Particulier d'Intervention (PPI) BUTAGAZ sur le territoire de la commune de Le Blanc

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu la directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil et l'obligation de PPI pour les SEVESO seuil haut,

Vu la reconfiguration du site en 2008, et notamment le démantèlement de la sphère de stockage de 1 000 m³, qui a entraîné le reclassement du site en SEVESO seuil bas,

Vu la demande de la DREAL Centre Val de Loire du 27 octobre 2015, recommandant le maintien d'un PPI pour l'exploitation Butagaz après reclassement du site en seuil bas,

Vu la demande de l'exploitant,

Considérant les risques que les établissements SEVESO peuvent représenter,

Considérant que des événements ont pu mettre en jeu la sûreté des sites SEVESO,

Sur proposition du directeur des services du cabinet de la préfecture,

A R R Ê T E

Article 1er :

Il sera procédé à une consultation du public sur la commune de la commune de Le BLANC sur le projet déposé par la Société BUTAGAZ.

Cette consultation se déroulera du 25 mai 2021 au 26 juin 2021 inclus à la mairie et à la Sous-Préfecture de Le Blanc.

Article 2 :

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie et à la sous-préfecture de Le Blanc aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Horaires de la mairie :

- ↳ Le lundi, mercredi : de 08 h 30 à 17 h
- ↳ Le mardi, jeudi, vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 – 13 h 30 à 17 h

Horaires de la sous-préfecture :

- ↳ Le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 09 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 16 h 30

Le public pourra adresser ses observations, au plus tard le 26 juin 2021 (cachet de la poste faisant foi), par lettre, à la Préfecture (Direction des services du cabinet – SIDPC – CS 80583 – 36019 CHÂTEAUROUX CEDEX – consultation publique.

Article 3 :

Quinze jours au moins avant le début de la consultation du public et durant toute la durée de celle-ci, un avis au public sera affiché en mairie et à la sous-préfecture de Le Blanc, siège de l'installation du site.

Cet avis, qui devra être publié en caractères apparents, précisera l'objet du Plan Particulier d'Intervention, le lieu, les jours et horaires où le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet et où il pourra adresser toute correspondance.

Il sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre pendant toute la durée de la consultation

<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE>

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire du Blanc à l'issue de la consultation.

L'avis sera publié, au moins quinze jours avant le début de la consultation, par les soins du Préfet et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Il sera également procédé par les soins du demandeur, dès le dépôt de sa demande et jusqu'à la fin de la consultation, à l'affichage sur le site de l'exploitant d'un avis au public.

Article 4 :

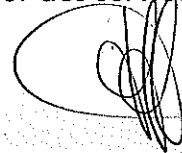
Un registre sera mis à disposition du public dès le premier jour de la consultation dans la mairie (commune siège du PPI) et de la sous-préfecture de Le Blanc

À l'issue du délai de consultation du public, le registre sera clos par le maire et adressé, sans délai, au Préfet (Direction des services du cabinet – SIDPC – CS 80583 – 36019 CHÂTEAUROUX CEDEX) qui y annexera les observations qui lui auront été adressées selon les dispositions de l'article 2 susvisé. Il en va de même pour le registre mis à la disposition à la sous-préfecture de Le Blanc.

Article 5 :

Le directeur des services du cabinet, la sous-préfète de Le Blanc, le maire du Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Pour le Préfet,
le Directeur des services du cabinet

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned above the name Thierry HUMBERT.

Thierry HUMBERT

